

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance ordinaire du 29 avril 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents : Olivier BERTRAND, Sylvie JOUBLIN, Jean-Marc ANIERE, Evelyne ROBERT, Nadine ENGELMANN, Carole PETIT, Edouard DONABEDIAN, Jean-Luc BURE.

Etaient excusés : Stephen LYTTON, Hervé CHEVRIER qui donne pouvoir à Olivier BERTRAND.

Etaient absent : Martine ARCHIERI

Secrétaire de séance : Jean –Marc ANIERE

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
11	8	8 + 1 pouvoir

Date de convocation
23 avril 2016

Date d'affichage
25 avril 2016

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LES CONVENTIONS
PRESENTEES PAR LA FERME EOLIENNE D'ARCY-PRECY SAS
DE_2016_032**

- Convention d'utilisation des chemins présentée par la Ferme Eolienne d'Arcy-Précyc SAS, portant sur les voies communales, vicinales, chemins ruraux et fossés appartenant à la commune et désignés ici « Chemins ».

Cette convention l'autorise à faire les travaux nécessaires et utiliser les Chemins, pour accéder au site du parc éolien, et à faire passer les câbles nécessaires au raccordement du parc éolien sous la voirie.

- Convention de Servitudes présentée par la Ferme Eolienne d'Arcy-Précyc SAS, portant sur les parcelles cadastrales appartenant à la commune et désignés ici « Parcelles ».

Cette convention l'autorise à constituer les servitudes nécessaires pour réaliser les travaux et utiliser les Parcelles pour accéder au site du parc éolien, et à faire passer les câbles nécessaires au raccordement du parc éolien sous la voirie.

Madame Carole PETIT concernée par le projet, ne prend pas part au vote, n'est pas représentée pendant le vote et n'est pas présente dans la salle pendant le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à 7 voix pour et 1 voix contre :

Donne tous pouvoirs au Maire pour signer la Convention d'utilisation des chemins communaux et la Convention de servitudes telle que lecture en a été faite, ainsi que tout

document permettant la bonne réalisation du projet éolien, de sa construction à son démantèlement.

Autorise expressément dans l'emprise de ces Chemins et Parcelles le droit d'accès, de servitudes et de travaux ainsi que le droit de passage de câbles électriques souterrains, comme exposé dans les conventions et selon le plan annexé aux conventions.

Atteste qu'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération a été adressée aux Conseillers avec la convocation, au minimum cinq jours francs avant la tenue de la délibération, conformément à l'Article L2121-12 du code général des collectivités territoriales.

**NOMINATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT
AU COMITE SYNDICAL GEMAPI
DE_2016_033**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté dans sa délibération du 11 décembre 2015 la délégation de compétence GEMAPI au Syndicat mixte à la carte du Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM). Cette prise de compétence a eu lieu le 1er janvier 2016.

Il convient désormais de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune lors des réunions.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer au Comité Syndical GEMAPI :

- M. Olivier BERTRAND, délégué titulaire
- M. Jean-Luc BURE, délégué suppléant

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES
RELATIVE AU SERVICE D'EAU
DE_2016_034**

La convention de prestation de service relative au service public d'alimentation en eau potable est arrivée à échéance au 31 mars 2016.

La prestation de services proposée par VEOLIA concerne :

- la fourniture de chlore gazeux
- la visite technique des installations
- le nettoyage des réservoirs
- l'astreinte téléphonique d'urgences
- le rapport annuel

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler cette convention pour une durée d'un an et autorise M. le Maire à signer cette convention

**ACHAT D'UNE TONDEUSE
DE_2016_035**

Après consultation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'offre de l'entreprise DEPANN'MOTOCULTURE pour l'achat d'une tondeuse autoportée pour un montant de 5199 € TTC et d'une débroussailleuse pour un montant de 699 € TTC.

**ACHAT DU LOGICIEL WIN POP
DE_2016_036**

Le logiciel WIN POP servant à la gestion de la population, de l'état civil et du recensement

militaire est proposé par le Syndicat AGEDI pour un montant de 458 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte l'offre du Syndicat AGEDI.

**AMENAGEMENT CINERAIRE – (JARDIN DU SOUVENIR ET EMPLACEMENT
POUR CAVURNES) ***

AMENAGEMENT D'UN ESPACE CINERAIRE – CHOIX DE L'ENTREPRISE *

FIXATION DU PRIX DES CONCESSIONS POUR LES CAVURNES *

* Tous les devis n'ayant pas été reçus, le Conseil Municipal décide de reporter la décision concernant ces 3 délibérations

**ACHAT DE MOBILIER POUR LA SALLE DES FETES ET DE BARRIERES DE
SECURITE
DE_2016_037**

Après consultation et sur proposition de la commission Habitat, Voirie, Economie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la Société Discount Collectivités pour l'achat de 100 chaises, 24 tables 2 chariots pour transport de tables pour la salle des fêtes et de 10 barrières de sécurité pour un montant de 4 145.56 € HT.

**TRAVAUX DE VOIRIE 2016
DE_2016_038**

Après consultation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de la société COLAS pour les travaux de voirie 2016 :

- Traversée du Val Ste Marie
- Voie d'accès au tennis
- Rue Près de la Fontaine au Beugnon
- Rue de la Citerne au Lac Sauvín (réseau d'eaux pluviales)
- Vc n°9 (partie sous-bois)

Pour un montant de 43 619.77 € HT

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention au Conseil Général pour ces travaux.

**VALIDATION DU DEVIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PORTE DE GRANGE
A L'ANCIENNE ECOLE DU BEUGNON
DE_2016_039**

Après consultation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter le devis de l'entreprise MARSIGNY pour un montant de 3674 €
- Décide d'accepter le don de l'association Les Amis de la Chapelle pour ces travaux
- Précise que toutes les associations de la commune peuvent avoir accès à la grange de l'ancienne école pour l'organisation de manifestations

**VALIDATION DU DEVIS DE L'ONF POUR L'ENTRETIEN D'ACCOTEMENT AU
LAC SAUVIN
DE_2016_040**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de l'ONF pour l'entretien d'accotement au Lac Sauvín pour un montant de 1050 € HT.

**AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE
DE LA PLACE PASTEUR
DE_2016_041**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'amortir les travaux d'extension du réseau électrique de la Place Pasteur sur une durée de 15 ans.

**DECISIONS MODIFICATIVES N°1 AU BUDGET DE LA COMMUNE
DE_2016_042**

Il convient de passer les décisions modificatives suivantes :

- Amortissement du réseau électrique de la place Pasteur :
Recettes d'investissement, compte 28041582-040 : +793 EUR
Dépenses de fonctionnement, compte 6811-042 : +793 EUR
Recettes d'investissement, compte 021 : - 793 EUR
Dépenses de fonctionnement, compte 023 : -793 EUR

- Travaux de voirie rue de la Citerne (Lac Sauvín)
Dépenses d'investissement, compte 2132 : - 1800 €
Dépenses d'investissement, compte 21538 : +1800 €

- Chaudière de la Poste :
Dépenses d'investissement, compte 2132 : - 7 000 €
Dépenses d'investissement, compte 2135 : + 7 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'accepter ces décisions modificatives.

**DECISIONS MODIFICATIVES N°1 AU BUDGET DU SERVICE D'EAU
DE_2016_043**

Une décision modificative concernant la régularisation d'amortissements doit être prise pour le budget du service d'eau :

Recettes d'investissement, compte 28156-040 : +465 EUR
Dépenses de fonctionnement, compte 6811-042 : +465 EUR
Recettes d'investissement, compte 021 : - 465 EUR
Dépenses de fonctionnement, compte 023 : - 465 EUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'accepter cette décision modificative.

QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Grand Avallonnais a eu lieu jeudi à la communauté de communes d'Avallon Vézelay Morvan
- Suite au changement de communauté de communes, plusieurs réunions seront organisées pour préparer cette mutation
- Un nouveau dépliant sur Arcy est en cours d'élaboration pour distribution dans les lieux touristiques

La séance est levée à 22h50.

Le Maire,

